

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
**PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION**

DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt-quatre et le quinze du mois d'octobre à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le huit du mois d'octobre 2024, s'est réuni au Palais des Congrès de DIGNE-LES-BAINS, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

Année 2024
Séance du 15 octobre 2024

N°21

**Objet : Demande de
financement pour l'évolution
du service de covoiturage de
Provence Alpes Agglomération**

Est nommé secrétaire de séance : Patrick VIVOS

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARBOUX-TROMEL Corinne (à partir du rapport n°5), ARENA Antoine (jusqu'au rapport n°27), AUDRAN Michel, BAILLE Denis, BARDIN Chantal, BELMONTE Sylvie, BLANC Michel, BONDIL Marc, BOURJAC Bruno, BOYER Christian, CAZERES Benoit, CHABALIER Sandrine, CHALVET Gilles, COCHET Brigitte, COMTE Jean-Paul, COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean-Paul, DE SOUZA Benoit, DOMINICI Pascale, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, GRANET-BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy, HONNORAT Michèle, JOUVES Marc, KUHN Francis, MOLINARI Frédéric, MULLER Emmanuel (jusqu'au rapport n° 35), OBELISCO Francine, PAIRE Marie-Claude, PARIS Mireille, PAUL Gérard, PELESTOR Michel, PEREIRA Georges, REINAUDO Gilbert, SAGNIEZ Simone, SEJOURNE Daniel, SERY Marie José, SEVENIER Jean, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TRABUC Nicolas (à partir du rapport n°5), VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine, ZANARTU HAYER Italo

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean-Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
COUTON Marie-Rose a donné pouvoir à MANENT Michel
SAVORNIN Béatrice a donné pouvoir à GRANOUX Nellie

Etaient représentés :

BENOIT Gérard a donné pouvoir à VILLARD René
BONNAFOUX Jeanine a donné pouvoir à DOMINICI Pascale
BONZI Maryse a donné pouvoir à TRABUC Nicolas (à partir du rapport n° 5)
FONTAINE Sonia a donné pouvoir à ACCIAI Bruno
GONCALVES Gilles a donné pouvoir à PEREIRA Georges
MAGAUD Marie-José a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert
MOULARD Damien a donné pouvoir à SERY Marie-José
PIERI Bernard a donné pouvoir à KUHN Francis
SANCHEZ Pierre Bernard a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine
SOLTANI Boulares a donné pouvoir à BLANC Michel
TOUSSAINT Carole a donné pouvoir à BONDIL Marc

Etaient excusés :

AUZET Guy, BALIQUE François, BASSET Françoise, BERTRAND Philippe, BOGHOSSIAN Alex, FIGUIERE Marie-José, FLORES Sylvain, ISOARD Christian, LAQUET Laura, PAUL Gilles, REBOUL Childéric, RICHAUD Véronique, RISSO Gilbert, UGHETTO Wendy, URQUIZAR Danièle

Le quorum est atteint.

REÇU EN PREFECTURE

le 04/11/2024

Application agréée E-legalite.com

Monsieur PEREIRA Georges, rapporteur, expose ce qui suit :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1321-2, L.1321-3, et L.5216-5,

Vu l'article L3132-1 du Code des Transports portant sur le covoiturage,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite « NOTRe »,

Vu la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) du 24 décembre 2019, et notamment son article 35,

Vu le Plan Climat Air Energie Territoire de Provence Alpes Agglomération et sa fiche action n°3 visant à favoriser le covoiturage,

Provence Alpes Agglomération achève la première phase d'expérimentation de mobilité partagée qui s'est déroulée sur deux ans et qui comportait :

- La conception et la mise en place d'un outil de mise en relation conducteurs/passagers pour du covoiturage courte distance et solidaire,
- Une stratégie d'animation et de communication,
- L'hébergement des données, la maintenance, le suivi, la confidentialité et l'assurance.

Financée dans le cadre du programme européens LEADER, le marché a été notifié en octobre 2022 afin de mener cette expérimentation jusqu'au 26 octobre 2024.

L'outil covoiturage.provencealpesagglo.fr a été mis en ligne en mai 2023 et se complète par une application accessible sur Apple Store et Google Play. En février 2024, un outil de covoiturage solidaire s'est additionné à la plateforme. Pour ce volet solidaire, la mise en relation entre les passagers (bénéficiaires) et les conducteurs (répondant) est assuré par l'Espace France Services de Seyne.

Le bilan effectué fait état de résultats devant être consolidés et améliorés.

Il est envisagé d'utiliser la même plateforme que d'autres territoires et institutions publiques des Alpes de Haute-Provence et de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Comme de nombreux autres territoires, il est en outre proposé de mettre en place une incitation financière, dans la limite d'une enveloppe annuelle fixe et basée sur la tarification dégressive suivante. L'incitation financière est une pratique devenue courante pour les collectivités, car elle permet de créer une masse critique d'usagers et d'augmenter la pratique au quotidien.

- Année 1 :
 - o Ticket passager de 0,5€ jusqu'à 30 km
 - o Rémunération conducteur 2€ jusqu'à 20km puis 0,1€ /km
 - o Intervention de PAA : 1,5€ à 2,5€ / trajet
 - o Intervention moyenne de PAA : **1,80€ / trajet**
- Année 2 :
 - o Ticket passager de 0,75€ jusqu'à 30 km
 - o Rémunération conducteur 2€ jusqu'à 20km puis 0,1€ /km
 - o Intervention de PAA : 1,25€ à 2,25€ / trajet

REÇU EN PREFECTURE

le 04/11/2024

Application agréée E-legalite.com

- Intervention moyenne de PAA : **1,57€ / trajet**

Etant précisé que ce dispositif fera l'objet d'une clause conditionnelle et d'un bilan à l'issue de la première année pour décider ou non de sa poursuite.

Pour ce nouveau dispositif, il est possible de bénéficier du « Fonds Vert Covoiturage/volet 8 », qui permettrait de financer jusqu'à 50 % du dispositif.

Le budget prévisionnel pour un fonctionnement pendant 2 ans dans le cadre d'une contractualisation via une centrale d'achat (sous réserve d'obtention des financements), est le suivant :

Postes de dépenses	Dépenses Année 1	Recettes Année 1		Dépenses Année 2*	Recettes Année 2 *		1+2		
	Montant HT Année 1	Montant demandé HT Fonds Vert	Auto-financement	Montant HT Année 2	Montant demandé HT Fonds Vert	Auto-financement	Montant demandé HT sur 2 ans	Auto-financement	
Prestation									
Fonctionnement plateforme									
- Frais de paramétrage	10 400 €	5 200 €	5 200 €	10 400 €	5 200 €	5 200 €	10 400 €	10 400 €	
Partie stratégie/animation									
- Déploiement stratégie	9 984 €	4 992 €	4 992 €	9 152 €	4 576 €	4 576 €	9 568 €	9 568 €	
- Animation									
Incitations Financières									
Enveloppe (non soumise à la TVA)	10 022 €	5 011 €	5 011 €	12 565 €	6 282,5 €	6 282,5 €	11 293,5 €	11 293,5 €	
Part Variable									
Commission (0,73/trajet)	4 065 €	2 032,5 €	2 032,5 €	5 825 €	2 912,5 €	2 912,5 €	4 945 €	4 945 €	
Marge Centrale d'achat	1500 €	750 €	750 €	700 €	350 €	350 €	1100 €	1100 €	
TOTAUX	35 971 €	17 985,5 €	17 985,5 €	38 642 €	19 321 €	19 321 €	37 306,5 €	37 306,5 €	74 613 €

*Sous réserve de l'obtention des financements l'année 2 et de résultats concluants sur l'année 1

Il vous est proposé :

- De poursuivre la plateforme de covoiturage en lui ajoutant un dispositif d'incitation financière pendant deux ans, pour un montant de 35 971€ HT pour l'année 1, 38 642 € HT l'année 2, soit un total de 74 613 € HT, la poursuite en année 2 étant tributaire des résultats de l'année 1,
- D'approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessus,
- D'autoriser la Présidente ou son représentant à engager toutes les démarches afférentes à cette décision.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après en avoir délibéré et procédé au vote

Approuve les propositions présentées

A la majorité pour 5 votes contre et 1 abstention

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente.

Patricia GRANET-BRUNELLO



Le secrétaire de séance,

Patrick VIVOS

PUBLIE LE : 05 NOV. 2024

REÇU EN PREFECTURE

le 04/11/2024

Application agréée E-legalite.com